

« L'École est un lieu où s'affirme l'égale dignité de tous les êtres humains : la communauté éducative doit faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme. Tout propos, tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, appelle une réponse qui, selon les cas, relève des champs pédagogique, disciplinaire, pénal ou de plusieurs d'entre eux. »

Circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009  
BO n°21 du 21 mai 2009

---

« Interdiction de la consommation des boissons énergisantes dans les établissements scolaires »

NOR : MENE0800540C

RLR : 505-9

CIRCULAIRE N°2008-090 - CIRCULAIRE N°2008-229 DU 11-7-2008